

Saint-Maurice l'Exil, le 24 juin 2020

Objet : Inscriptions aux accueils périscolaires et extrascolaires – Année scolaire 2020 / 2021

Madame, Monsieur,

Afin de pouvoir effectuer des réservations dans les différents accueils périscolaires (garderie du matin, restaurant, garderie du soir) pour l'année scolaire 2020 – 2021, il est nécessaire de procéder à une inscription administrative.

Cette inscription administrative doit s'effectuer auprès du service enfance jeunesse du 6 juillet au 30 juillet puis à partir du 26 août, lors des permanences suivantes :

Lundi : 9h30-12h

Mardi : 14h-18h00

Mercredi : 9h-12h / 13h30-18h

Jeudi : 9h30-12h

Afin de limiter les contacts dans le contexte de l'épidémie de Covid 19, il est exceptionnellement possible, pour les familles déjà inscrites administrativement et utilisatrices du portail famille internet, de se connecter directement pour réaliser des réservations, sans avoir à venir aux permanences.

Je vous rappelle qu'il est primordial de vérifier régulièrement les renseignements vous concernant sur le portail famille internet notamment vos coordonnées téléphoniques et les personnes autorisées à récupérer votre enfant.

Toute réservation effectuée par le biais du portail internet vaut acceptation du règlement intérieur du service enfance jeunesse qui est consultable sur le site internet de la mairie (<https://www.ville-st-maurice-exil.fr>).

Pour ce qui concerne les inscriptions aux accueils de loisirs le mercredi et les vacances scolaires, il est nécessaire que les familles se rendent au service enfance jeunesse munies du carnet de santé de l'enfant.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes plus sincères salutations.

Le Maire
Philippe GENTY

